

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019**  
**DELIBERATION N° 20**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43*

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h33.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme MEYZENC ; M. UGALDE par M. ETCHEGARAY (à partir de 21h35); M. AGUERRE par M. LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par Mme CASTEL ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme LAUQUE ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

*Le Maire*

**Absente :**

Mme JUZAN

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de M. Lacassagne,*

**OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN** – Quartier Prissé - Chala - Désaffectation et déclassement du domaine public communal.

Comme rappelé dans l'exposé de la délibération précédente, relative à l'avis de la commune sur la modification n° 14 du plan local d'urbanisme (PLU) de Bayonne, la partie Nord de la zone 2AU du Prissé, située avenue Duvergier de Hauranne va être ouverte à l'urbanisation, pour permettre la réalisation d'une opération d'aménagement consistant en la réalisation d'un quartier d'habitat mixte avec équipements de proximité.

Lors du conseil municipal du 14 février 2019, il a été approuvé le principe d'une cession des terrains correspondants à Habitat Sud Atlantique (HSA), afin de lui permettre de lancer les études à mener en vue d'assurer leur aménagement.

La réalisation de ce projet dans le respect des règles du PLU modifié et du schéma directeur des eaux pluviales nécessite la cession par la Ville à HSA d'une emprise de terrains estimée à une superficie maximum de 40 080 m<sup>2</sup>, superficie qui sera confirmée par un document d'arpentage en cours de réalisation.

Au préalable, il convient de procéder au déclassement du domaine public communal de cette emprise se décomposant en terrains non bâtis affectés à usage de terrains de football, d'espaces verts, d'espaces boisés, et d'une emprise partiellement bâtie avec un local sanitaires/vestiaires près des terrains de sports et ce, conformément au plan annexé.

Les parcelles cadastrales concernées par ce déclassement sont les suivantes :

- en totalité : CI 77 (475 m<sup>2</sup>), CI 79 (775 m<sup>2</sup>), CI 80 (995 m<sup>2</sup>), CI 81 (8 715 m<sup>2</sup>), CI 82 (4 760 m<sup>2</sup>), CI 89 (576 m<sup>2</sup>), CI 91 (560 m<sup>2</sup>) et CI 93 (4 554 m<sup>2</sup>) pour une superficie de 21 410 m<sup>2</sup>
- partiellement : CI 75 (12 254 m<sup>2</sup>), CI 76 (1 448 m<sup>2</sup>), CI 78 (1 859 m<sup>2</sup>) et CI 100 (3 109 m<sup>2</sup>) pour une superficie d'environ 18 670 m<sup>2</sup>,

soit une superficie totale de 40 080 m<sup>2</sup>.

Il est ici précisé que les activités sportives qui se déroulaient sur ce site ont été relocalisées sur les stades de la Floride et Didier Deschamps, lesquels ont fait l'objet d'aménagements à cet effet, en accord avec les clubs sportifs concernés.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal des emprises bâties et non bâties d'une superficie totale de 40 080 m<sup>2</sup> décrites ci-dessus.

*Ont signé au registre les membres présents.*

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA  
ne prennent pas part au vote

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne